



Baie de Somme 3 Vallées



PLAN CLIMAT
AIR ENERGIE

Dossier de la concertation

ELABORATION DU PLAN

CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

DE BAIE DE SOMME 3 VALLEES



Communauté
de Communes
**PONTHIEU
MARQUENTERRE**



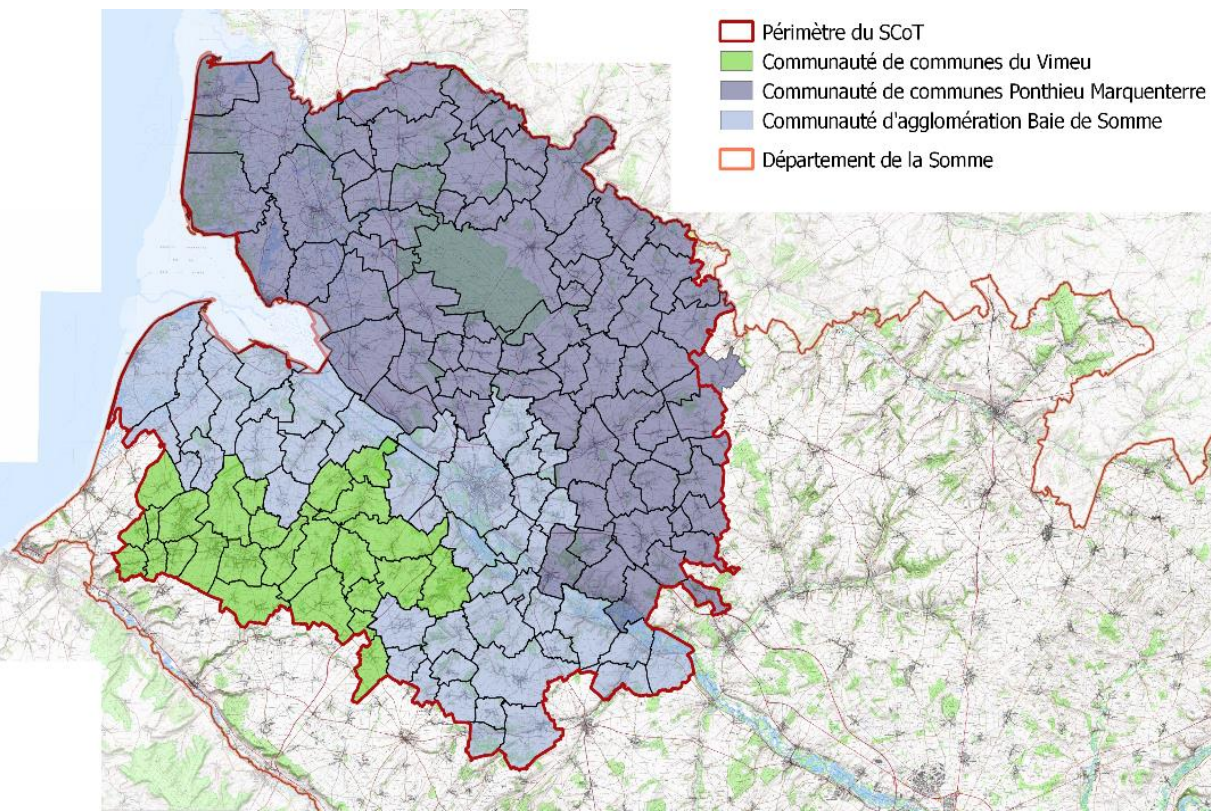
Territoire concerné par le projet



- ▶ La Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme
- ▶ La Communauté de Communes du Vimeu
- ▶ La Communauté de Communes du Ponthieu Marquenterre



Ont confié la réalisation du plan climat à Baie de Somme 3 Vallées



Communes concernées par le projet :

Abbeville, Acheux-en-Vimeu, Agenvillers, Aigneville, Ailly-le-Haut-Clocher, Argoules, Arrest, Arry, Bailleul, Béhen, Bellancourt, Bernay-en-Ponthieu, Béthencourt-sur-Mer, Bettencourt-Rivière, Boismont, Boufflers, Bourseville, Brailly-Cornehotte, Bray-lès-Mareuil, Brucamps, Brutelles, Buigny-l'Abbé, Buigny-Saint-Maclou, Bussus-Bussuel, Cahon, Cambron, Canchy, Caours, Cayeux-sur-mer, Chépy, Citerne, Cocquerel, Condé-Folie, Coulouvillers, Cramont, Crécy-en-Ponthieu, Dominois, Dompierre-sur-Authie, Domqueur, Domvast, Doudelainville, Drucat, Eaucourt-sur-Somme, Epagne-Epagnette, Ercourt, Ergnies, Erondelle, Estréboeuf, Estrées-lès-Crécy, Favières, Feuquières-en-Vimeu, Fontaine-sur-Maye, Fontaine-sur-Somme, Forest-l'Abbaye, Forest-Montiers, Fort-Mahon-Plage, Francières, Franleu, Fressenneville, Friville-Escarbotin, Froyelles, Frucourt, Gapennes, Gorenflos, Grand-Laviers, Grébault-Mesnil, Gueschart, Hallencourt, Hautvillers-Ouville, Huchenneville, Huppy, Lamotte-Buleux, Lanchères, Le Boisle, Le Crotoy, Le Titre, Liercourt, Ligescourt, Limeux, Long, Longpré-les-Corps-Saints, Machiel, Machy, Maison-Ponthieu, Maison-Roland, Mareuil-Caubert, Méneslies, Mérélessart, Mesnil-Domqueur, Miannay, Millencourt-en-Ponthieu, Mons-Boubert, Mouflers, Moyenneville, Nampont, Neufmoulin, Neuilly-le-Dien, Neuilly-l'Hôpital, Nibas, Novion, Noyelles-en-Chaussée, Noyelles-sur-Mer, Ochancourt, Oneux, Pendé, Ponches-Estruval, Ponthoile, Pont-Remy, Port-le-Grand, Quend, Quesnoy-le-Montant, Regnière-Écluse, Rue, Saigneville, Sailly-Flibeaucourt, Saint-Blimont, Saint-Quentin-en-Tourmont, Saint-Riquier, Saint-Valery-sur-Somme, Sorel-en-Vimeu, Toeufles, Tours-en-Vimeu, Tully, Valines, Vauchelles-les-Quesnoy, Vaudricourt, Vaux-Marquenneville, Vercourt, Villers-sous-Ailly, Villers-sur-Authie, Vironchaux, Vron, Wiry-au-Mont, Woincourt, Yaucourt-Bussus, Yonval, Yvrench, Yvrencheux, Yzengremer

Qu'est-ce qu'un plan climat ?

- ▶ Le Plan Climat est l'instrument de pilotage des collectivités territoriales, pour :
 - ▶ Réduire les émissions de GES et les polluants atmosphériques,
 - ▶ Renforcer le stockage de carbone dans la végétation, les sols et les bâtiments,
 - ▶ Maîtriser de la consommation d'énergie finale,
 - ▶ Produire / livrer / consommer des énergies renouvelables, de récupération et réseaux de chaleur,
 - ▶ Mettre en place des productions biosourcées,
 - ▶ Prévoir l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques,
 - ▶ Adapter le territoire au changement climatique.
- ▶ Sa réalisation se déroule sur 3 étapes successives :
 - ▶ La réalisation du diagnostic climat air énergie qui détermine les enjeux du territoire
 - ▶ La définition d'une stratégie et d'objectifs territoriaux
 - ▶ La définition d'un plan d'actions et d'une évaluation
- ▶ Il fait l'objet d'une évaluation environnementale et stratégique
- ▶ Il concerne tous acteurs du territoire : habitants, activités économiques, acteurs publics...
- ▶ Il doit permettre une baisse de la facture énergétique (habitat, mobilité), développer les emplois de proximité (production locale) et de protéger la population face au risque climatique.

Volet énergétique en partenariat avec la Fédération Énergétique de la Somme

Autres volets du Plan Climat

Evaluation environnementale

Février à
Septembre
2018

Phase 1 et 2 – Diagnostic et potentiel du territoire

- Energies renouvelables
- Consommation énergétique
- Réseaux de distribution/ transport

Phase 1 – Diagnostic

- Gaz à effet de serre
- Polluants atmosphériques
- Stockage du CO2
- Vulnérabilité au changement climatique

- Etat initial de l'environnement (reprise SCoT/PNR)

Juin 2019 à
Décembre
2019

Phase 3

- Stratégie / Cout action et inaction
- Plan d'action

Phase 2 et 3 :

Stratégie et plan d'action

Dispositif de suivi articulé avec les dispositifs existants

Démarche itérative

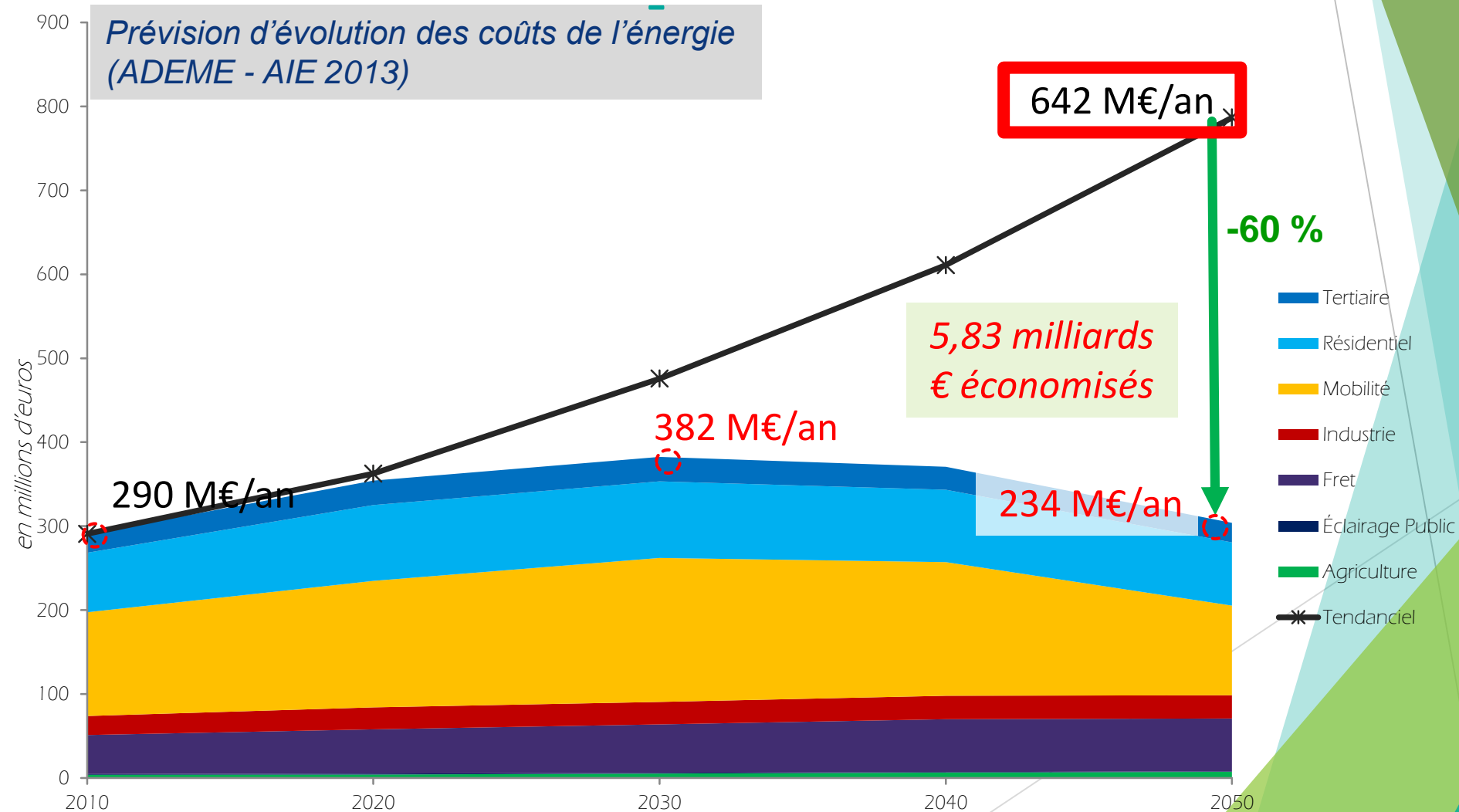
- Incidences environnementales des différents scénarios, du plan d'action
- Incidences Natura 2000
- Motifs/Justification du scénario retenu
- Mesures envisagées pour éviter, réduire et compenser

Dispositif de suivi environnemental

Plans et programmes dont découle le plan climat

- ▶ la France a développé une politique en matière d'énergie et de lutte contre le changement climatique, inscrite dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 pour :
 - ▶ réduire la consommation énergétique finale : - 20 % en 2030, - 50 % en 2050, par rapport à 2012
 - ▶ réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) : - 40 % à 2030, -75 % à 2050, par rapport à 1990
 - ▶ porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale d'énergie en 2020 et à 32 % en 2030
 - ▶ contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction de la pollution atmosphérique en particulier sur les particules fines
- ▶ Cette stratégie repose :
 - ▶ **au niveau national** sur 3 piliers : la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC, en cours d'adoption)) et le Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA).
 - ▶ **à l'échelle régionale** dans le cadre du volet climat, air et énergie du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Hauts-de-France. Le projet du SRADDET a été arrêté en séance plénière du Conseil Régional, le 31/01/2019 et l'enquête publique s'est terminée en octobre 2019.
 - ▶ **à l'échelle locale** dans le cadre des **Plans Climat Air Énergie Territoriaux**, qui sont introduits par la LTECV
- ▶ Ainsi, l'élaboration du PCAET devra :
 - ▶ Être compatible avec les règles du SRADDET et prendre en compte ses objectifs
 - ▶ Prendre en compte la stratégie nationale bas carbone et décrire comment il s'articule avec ses objectifs et priorités
 - ▶ Prendre en compte le Schéma de Cohérence Territorial

Evolution de la facture énergétique dans le cas d'une politique ambitieuse de réduction des consommations d'énergie



Incidence potentielles du Plan climat sur l'environnement

- ▶ Le Plan climat vise des incidences positives sur l'environnement :
 - ▶ Réduction des émissions de GES et des polluants atmosphériques,
 - ▶ Renforcement du stockage de carbone sur le territoire dans la végétation, les sols et les bâtiments,
 - ▶ Maîtrise de la consommation d'énergie finale,
 - ▶ Production, livraison et consommation des énergies renouvelables, de récupération, de stockage et réseaux de chaleur,
 - ▶ Productions biosourcées,
 - ▶ Evolution coordonnée des réseaux énergétiques,
 - ▶ Adaptation au changement climatique.
- ▶ Des préconisations visant à éviter, réduire ou compenser d'éventuelles les effets antagonistes de certaines actions, seront intégrées par la prise en compte : .
 - ▶ des paysages, du patrimoine naturel et des activités humaines (habitat, agriculture), lors des nouvelles installations: de centrales photovoltaïques au sol et le cas échéant aménagements liés à l'adaptation au changement climatique et aux éoliennes
 - ▶ du patrimoine bâti lors des nouvelles installations photovoltaïques et des systèmes d'isolation thermique vers l'extérieur,
 - ▶ de la qualité de l'air dans le cadre du maintien et du déploiement du bois énergie, en favorisant la mise en place d'installations plus performantes,
 - ▶ des paysages, des risques de pollution et d'explosion dans le cadre des projets de méthanisation,
 - ▶ du risque de concurrence des productions biosourcées, avec les productions à vocation alimentaires,
 - ▶ de la valeur patrimoniale du patrimoine naturel lors du développement des puits de carbone sous forme de boisements.